



# Les résultats des référendums sont favorables à la sauvegarde de Cap-Ferret Quand un commando d'animation sillonne la côte

M. Emile Biasini, président de la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine, peut être rassuré : les résultats des deux référendums organisés à propos du projet de construction d'un port de plaisance au Cap-Ferret (Gironde) lui sont en fait favorables (le Monde du 4 juillet et du 11 août). Ce projet concernait l'aménagement de l'anse naturelle du Mimbeau, à l'extrémité de la presqu'île du Cap-Ferret. Le premier référendum était ouvert par la municipalité aux seuls propriétaires - et électeurs - de Cap-Ferret. " Êtes-vous partisans de la création d'un port de plaisance au Mimbeau ? ", leur demandait-on. Moins de la moitié des électeurs (1 170 sur 2 372 inscrits) se sont prononcés : 598 ont voté " oui " et 562 ont voté " non ". M. Biasini et l'administration qu'il représente sont, on le sait, opposés au projet. Le second référendum était organisé par une association qui s'était vivement opposée au projet de création du port. Cette consultation était ouverte sur la plage à tous, y compris les estivants, sans distinction d'âge. La question était : " Désirez-vous que la plage du Mimbeau soit remplacée par un ensemble portuaire, commercial et résidentiel privé ? " Sur 3 962 personnes qui ont été interrogées, 3 824 ont répondu " non " et 124 " oui ". Les ostréiculteurs, qui un temps furent favorables au projet du port (sans construction immobilière toutefois), ont finalement apporté leur soutien à la thèse de la mission. Celle-ci avait en effet précisé à nouveau la vocation de l'anse du Mimbeau : un plan permanent pour la baignade des enfants, et en particulier leur initiation à la voile après l'enlèvement des sables dont les parcs à huîtres ont été progressivement recouverts...

Par J.-P. CLERC.